

GHU AP-HP. Université Paris-Saclay



Hôpital Sainte-Périne AP-HP

Registres publics d'accessibilité

Cadre réglementaire – Décret du 28 mars 2017 et Arrêté du 19 avril 2017

Mise à jour du 28 septembre 2023

N° SIRET : 267 500 452 00623

Hôpital Sainte-Périne AP-HP

11 Rue Chardon Lagache, 75016

Consultation du registre public d'accessibilité :

Aux accueils des bâtiments Carpeaux, Mirabeau & Rossini
Internet

Sur le site



1-Accéder à l'hôpital

Entrées principales

-Bâtiments Carpeaux, Mirabeau & Pavillon Joséphine

Entrée piétons et ambulances : 11 Rue Chardon Lagache

-Bâtiment Rossini

Entrée piétons : 29 rue Mirabeau

-Convoi Funéraire (Nouveau bâtiment Mirabeau)

Uniquement pour les convois, entrée : 51 rue Mirabeau

Entrée pour les proches venant à pied ou en véhicule (dépose minute) : 11 Rue Chardon Lagache

En transport en commun (source <https://www.ratp.fr/accessibilite>)

A ce jour, les stations de métro proches de l'hôpital ne sont pas accessibles.

Des arrêts de bus accessibles aux PMR sont situés à proximité des bâtiments de l'hôpital, excepté pour le bâtiment Rossini.

-Bâtiments Ste Périne (Carpeaux), Nouveau Bâtiment Sainte-Périne (Mirabeau), Joséphine

Bus 22 - Arrêt « Chardon-Lagache-Molitor »



Bus 62 - Arrêt «Chardon-Lagache-Molitor »



Ces arrêts (Direction Porte de Saint Cloud) sont localisés à environ 60 mètres de l'entrée principale de l'hôpital, qui dessert ces 3 bâtiments. Les trottoirs sont abaissés, le cheminement stable.

Stationnement PMR autour de l'hôpital

Le site de la ville de Paris indique l'emplacement des places de stationnement PMR : <https://www.paris.fr/pages/le-stationnement-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-7844>

Dépose-minute

Le site ne comporte pas de place de stationnement PMR.

Un dépôt minute est toléré devant les entrées principales des bâtiments historiques Carpeaux et Rossini pour les ambulances, les véhicules particuliers et les taxis (personnes dépendantes et en situation de handicap).

2. Accessibilité générale de l'hôpital

L'AP-HP, conformément au cadre légal, a déposé un agenda d'accessibilité programmé (2017-2025) pour l'ensemble des sites concernés (360 ERP répartis sur 42 sites), dont celui de l'hôpital Sainte Péline.

L'agenda d'accessibilité programmé de l'AP-HP a été approuvé par les services instructeurs de la Préfecture de Police de Paris le 4/11/2016.

La mise en accessibilité des bâtiments est envisagée suivant cet agenda et à terme pour 2025 selon l'organisation interne des travaux d'entretien dans les services.

- Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite



oui



non

A l'exception du bureau des relations avec les usagers (Pavillon Joséphine). Un accueil du patient ou de ses proches sera assuré dans une pièce mise à disposition au rez-de-chaussée du pavillon Joséphine.


- Pour les autres situations de handicap, une aide humaine est nécessaire.

Pour les déplacements et les promenades dans l'enceinte hospitalière, Les visiteurs peuvent emprunter un fauteuil roulant en échange d'une pièce d'identité à l'accueil du bâtiment historique Sainte-Périne et durant les horaires d'ouverture du service.

Registre Public d'Accessibilité Bâtiment Carpeaux



Entrée principale (piétons et ambulances) : 11 Rue Chardon Lagache.

Bus 22 - Arrêt « Chardon-Lagache-Molitor »  en direction de Porte de St Cloud

Bus 62 - Arrêt «Chardon-Lagache-Molitor »  en direction de Port de St Cloud

Un dépose minute est toléré devant le bâtiment de l'entrée principale pour les ambulances, les véhicules particuliers et taxis (personnes dépendantes et en situation de handicap).

Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

oui

non

A l'exception du bureau des relations avec les usagers (Pavillon Joséphine). Un accueil du patient ou de ses proches sera assuré dans une pièce mise à disposition au rez-de-chaussée du pavillon Joséphine.

Pour les autres situations de handicap, une aide humaine est nécessaire.

Accéder au bâtiment



Les portes de l'hôpital (bâtiment Carpeaux) sont généralement ouvertes en journée de 06h00 à 21h. En dehors de ce cas de figure, une borne d'appel (piétons et véhicules) située au niveau de la grille permet d'entrer sur le site.



Le début du cheminement est composé d'une zone pavée présentant des fentes, zone qui s'étend sur un peu plus d'un mètre.

Le cheminement est ensuite stable, après quelques mètres un trottoir abaissé permet de rejoindre l'entrée du bâtiment.

Un ressaut > à 2 cm est observé au niveau du seuil de l'entrée du bâtiment.



Le cheminement ne comporte aucune bande de guidage.

Deux portes à ouverture automatique permettent d'accéder au bâtiment, des éléments contrastés sont apposés sur les vitres.

Attention, pour la sécurité des patients, l'ouverture des portes n'est pas automatisée pour sortir du bâtiment. Il est nécessaire d'actionner un bouton d'ouverture pour la première porte. Le bouton d'ouverture de cette première porte

n'est pas accessible au PMR. L'agent de sécurité régulièrement présent à ce niveau peut actionner le bouton pour les personnes PMR. Un autre agent de sécurité est chargé de l'ouverture de la seconde porte.



L'accueil principal

L'accueil, à droite de l'entrée du bâtiment, est facilement localisable.



Le guichet de l'accueil est abaissé.

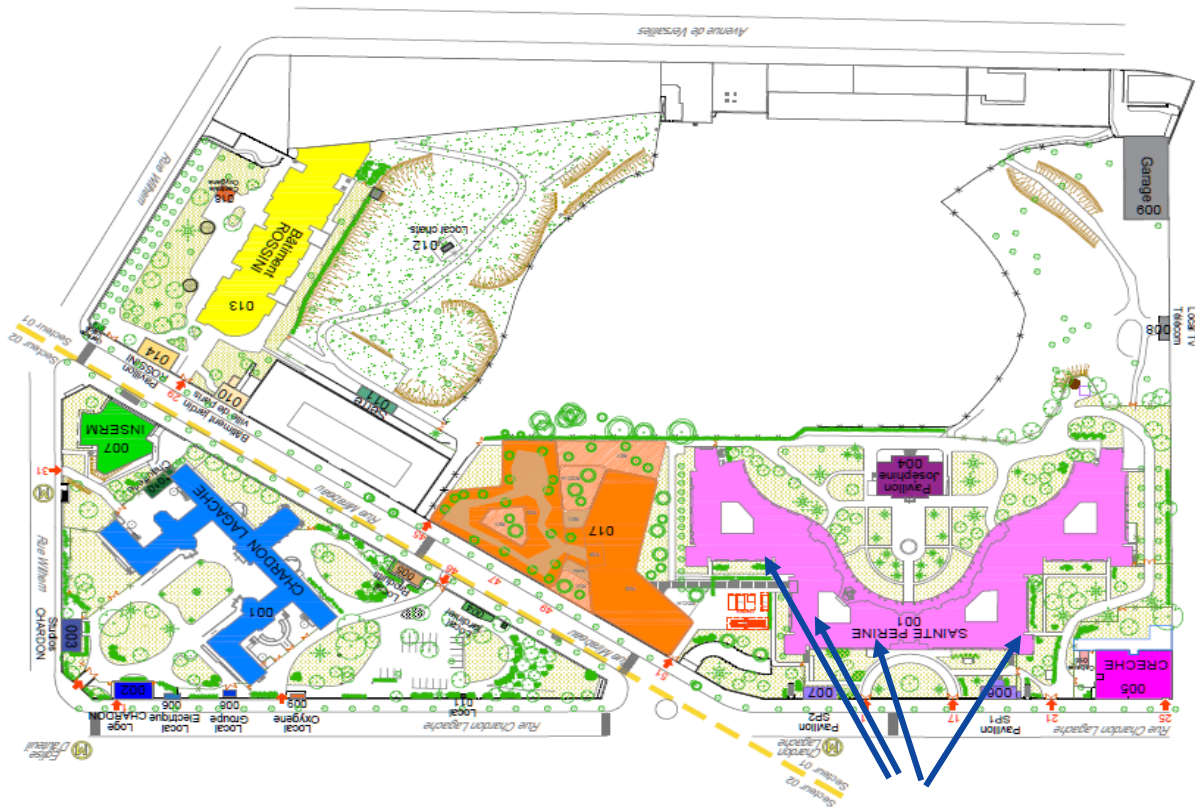
Le point d'accueil ne dispose d'aucun équipement (BIM/micro amplificateur) facilitant la communication avec les personnes malentendantes.

Les admissions, les caisses, la régie, le bureau de l'assistante sociale

Ces services sont regroupés au niveau du rez-de-chaussée et sont situés dans le couloir gauche depuis l'entrée principale.

WC PMR

Au rez-de-chaussée du bâtiment, 5 WC PMR sont à disposition :



- 1 WC PMR est situé à droite de l'accueil principal (consultations)
- 1 WC PMR à proximité de la cafétéria, elle-même accessible aux PMR.
- 2 WC PMR en face du plateau de rééducation.
- 1 WC PMR au niveau de l'HDJ.

Ascenseurs

Deux batteries d'ascenseurs sont localisées au niveau des deux ailes du bâtiment.

Les cabines ont un bon degré d'accessibilité (dimension, boutons contrastés, annonce vocale, absence de boutons en braille).

S'orienter

La signalétique souvent située en hauteur permet de s'orienter facilement sur le site.

Les espaces extérieurs

Outre les cheminements verticaux et horizontaux à l'intérieur du bâtiment, les circulations extérieures au niveau du péristyle, du jardin sont accessibles aux personnes PMR.



Un parcours paysager, des espaces d'agrément avec des bacs de jardinage abaissés ont été aménagés.



Les autres services

Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à la chapelle située au niv -1 est possible depuis un ascenseur accompagné par un personnel du site.

Une cafétéria et un salon de coiffure sont accessibles au rez-de-chaussée.

Liste des activités

- Acupuncture
- Audioprothésiste
- Consultation mémoire
- Consultation dentaire
- Dermatologie
- Diététique
- Gériatrie
- Médecine physique et de réadaptation
- Neurologie
- Ophtalmologie
- Pédicurie
- Plaies et cicatrisation
- Psychiatrie
- Radiologie

- Rhumatologie
- Service de soins de suite et de réadaptation
- Soins de longue durée

Des barres d'appui facilitent les déplacements des patients au niveau des couloirs et des espaces d'attentes.

Maintenance des équipements

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

Ascenseurs

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société OTIS dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'au 01^{er} décembre 2026.

Portes automatiques

La maintenance préventive et corrective des portes automatiques est assurée par la société IMPAIROUSSOT dans le cadre d'un contrat pluriannuel 16 septembre 2023. Le prochain marché a d'ores et déjà été notifié. La société IMPAIROUSSOT sera à nouveau le prestataire (pour 4 ans)

Rampes : sans objet

Formation du personnel

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil de la personne en situation de handicap, en sus des formations générales déjà suivies sur la qualité de l'accueil, à partir de 2023. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

Pièces administratives

- Diagnostic accessibilité (non obligatoire)
- Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité

- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans
- Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

Registre Public d'Accessibilité Bâtiment Mirabeau



-Entrée principale (piétons et ambulances) : 11 Rue Chardon Lagache.

Bus 22 - Arrêt « Chardon-Lagache-Molitor »  en direction de Porte de St Cloud

Bus 62 - Arrêt «Chardon-Lagache-Molitor »  en direction de Port de St Cloud

-Accès des convois funéraires : 51 rue Mirabeau

Les piétons et dépose minute accèdent à la chambre funéraire par le 11 rue C. Lagache.

Un dépose minute est toléré devant le bâtiment de l'entrée principale pour les ambulances, les véhicules particuliers et taxis (personnes dépendantes et en situation de handicap).

Le bâtiment achevé en 2023 répond aux obligations relatives à l'accessibilité.

Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

oui

non

Accéder au bâtiment Mirabeau via le bâtiment Carpeaux

L'accès principal est unique et s'effectue depuis l'entrée du bâtiment Carpeaux.



Les portes de l'hôpital sont généralement ouvertes en journée de 06h à 21h. En dehors de ce cas de figure, une borne d'appel commande l'ouverture des portes.



Le début du cheminement est composée d'une zone pavée comportant des fentes, zone qui s'étend sur un peu plus d'un mètre.

Le cheminement est ensuite stable jusqu'à l'entrée, après quelques mètres un trottoir abaissé permet de rejoindre l'entrée du bâtiment.

Le seuil de l'entrée du bâtiment présente un ressaut > à 2 cm.



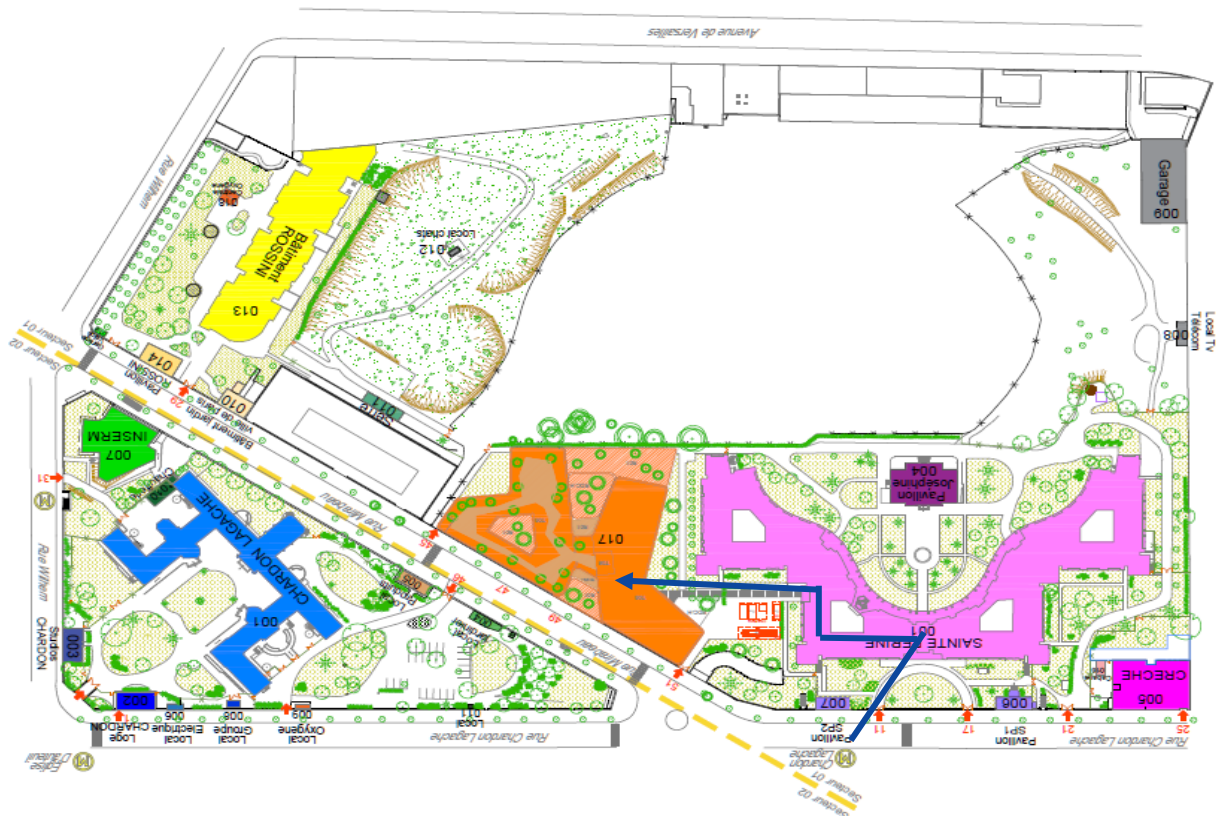
Le cheminement ne comporte aucune bande de guidage.

Deux portes à ouverture automatique permettent d'accéder au bâtiment, des éléments contrastés sont apposés sur la vitre.

Attention, pour la sécurité des patients, l'ouverture des portes n'est pas automatisée pour sortir du bâtiment. Il est nécessaire d'actionner un bouton d'ouverture pour la première porte. Le bouton d'ouverture de cette première porte n'est pas accessible au PMR. Un agent de sécurité étant chargé de l'ouverture de la seconde porte.



L'accès au hall du bâtiment Mirabeau s'effectue en traversant le hall du bâtiment historique ; une galerie de liaison de plain-pied relie le bâtiment neuf dénommé Mirabeau au bâtiment historique dénommé Carpeaux.



L'accueil principal

Le guichet d'accueil du Bâtiment Mirabeau est commun à celui situé dans le bâtiment Carpeaux.

Il est facilement localisable, à droite de l'entrée du bâtiment.



Le guichet de l'accueil est abaissé.

Le point d'accueil ne dispose d'aucun équipement (BIM/micro amplificateur) facilitant la communication avec les personnes malentendantes.

Accessibilité du Bâtiment Mirabeau

Le bâtiment, certifié HQE, a été achevé en 2023. Il est conforme aux règles d'accessibilité en vigueur. La notice d'accessibilité met en avant les éléments suivants :

- Un ou plusieurs sanitaires PMR visiteurs par niveau ;
- L'éclairage des circulations intérieures ne créant pas de gêne visuelle ;
- Une qualité d'éclairage renforcée au niveau de la signalétique ;
- Des ascenseurs conformes à la norme EN81.20 ;
- Un effort nécessaire pour ouvrir les portes est inférieur ou égal à 50 N ;
- Des poignées de porte facilement préhensibles et manœuvrables en position de bout comme en position assise ;
- Des chambres des unités d'hébergement toutes équipées de salles d'eau avec des sanitaires accessibles.

Les soins sont organisés en sous unités pour favoriser la déambulation et la sécurité des patients atteints d'Alzheimer et de maladies apparentées. Des lieux de convivialité, d'animation accessibles sont prévus à tous les étages. Un jardin sur le toit du bâtiment est également accessible.

Liste des prestations

Le bâtiment Mirabeau propose une filière spécialisée dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

- Soins de longue durée (SLD),
- Unités d'hébergement renforcé (UHR)
- Soins de suite et de réadaptation dédiés à la prise en charge des troubles cognitivo-comportementaux (SSR-UCC).

Maintenance des équipements (Ascenseurs, Rampes...)

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

Ascenseurs

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs sera assurée par la société Schindler dans le cadre d'un contrat annuel. Le contrat est en cours de validation (estimé pour mi juillet). Après la 1^{ère} année de contrat celui-ci sera concédé via un avenant à la société OTIS

Formation du personnel

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil de la personne en situation de handicap à partir de 2023, en sus des formations suivies par ailleurs sur la qualité de l'accueil. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

Pièces administratives

- Attestation d'accessibilité (à l'achèvement des travaux de mise en accessibilité)
- Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

Registre Publique d'Accessibilité Bâtiment Rossini

Entrée principale : 29 rue Mirabeau

Un dépôt minute est toléré devant le bâtiment de l'entrée principale pour les ambulances, les véhicules particuliers et taxis (personnes dépendantes et en situation de handicap).

A ce jour, aucune station de métro accessible ne dessert le bâtiment. Les arrêts de bus accessibles sont relativement éloignés.

Le bâtiment, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite



oui



non

Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est nécessaire.

Accès au bâtiment



Une borne d'appel à l'extérieur comme à l'intérieur du site, actionne l'ouverture des portes de 06h à 21h (piétons ou véhicules).

Le bouton d'appel est situé à environ 140 cm (la borne interne) par rapport au sol.

Pour les personnes en fauteuil, il est nécessaire de demander l'ouverture du portail à l'accueil.



De l'entrée du site jusqu'à l'accueil, le cheminement présente une légère pente, les trottoirs sont abaissés.

Le cheminement ne comporte aucun dispositif de guidage pour les personnes aveugles (bande de guidage, borne sonore...).

Une porte à ouverture automatique permet d'accéder au bâtiment.

Le point d'accueil est facilement localisable, il est situé à gauche de l'entrée.

Le point d'accueil ne dispose d'aucun équipement (BIM/micro amplificateur) facilitant la communication avec les personnes malentendants.

WC PMR

Absence de WC PMR visiteurs

Ascenseurs

Un ascenseur est situé à droite de l'entrée (Maison 1).

Deux autres ascenseurs sont localisés dans l'aile gauche du bâtiment (Maison 2).

Les cabines ont un bon degré d'accessibilité (dimension, boutons contrastés, annonce vocale, boutons en braille).

S'orienter

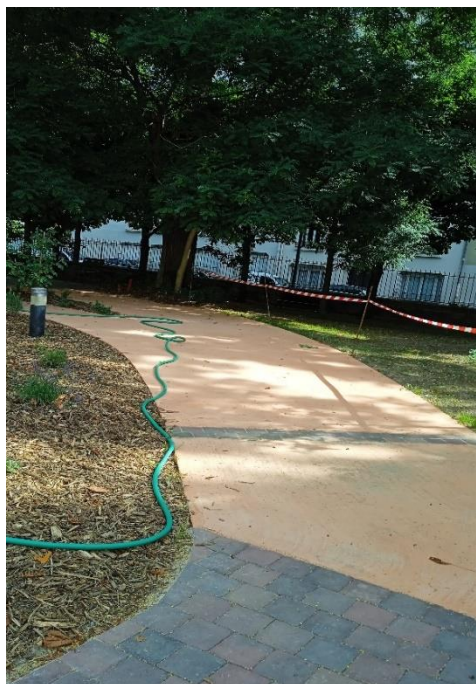
L'orientation est aisée, en raison de la taille modeste du bâtiment.



La signalétique située en hauteur permet de s'orienter facilement sur le site, organisé en unités de vie.

Les espaces extérieurs

La terrasse extérieure du RC est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Un parcours extérieur accessible aux patients alités est en cours d'aménagement.

Liste des prestations médicales

~ Bâtiment Rossini ~	
Département Médico-Universitaire 1-	" Médecine Territoires Gériatrie "
Directeur Médical -	Pr Laurent TEILLET
Cadre Paramédical -	Jean-Marie CABARET
Cadre Supérieur de Santé -	Lucie VELIN
Service Médecine palliative - Coordination des soins de support Unité fonctionnelle - Soins palliatifs et de douleur (4 ^e étage)	
Chef de Service -	Dr Marc PREVEL
Médecins du Service -	Dr Johanna LAPLACE
	Dr Juliette SPINELLI
Psychologue -	Elodie SALES
Cadre de Santé -	Emmanuelle CAUDRON
Assistante Sociale -	
Secrétaire Médicale -	Maggy GODRAN
Service Médecine des Aînés	
Chef de service -	Pr Laurent LECHOWSKI
Unité de Soins Longue durée BIZET (3 ^e étage)	
Médecin Responsable de l'Unité -	Dr Hadda HADIM
Cadre de Santé -	Kelig LOUESSARD
Unité de Soins Longue durée VERDI (2 ^e étage)	
Médecin Responsable d'Unité -	Dr Zohra MEKERTA
Médecin -	Dr Emmanuelle CANDAS
Cadre de Santé -	Sophie LERIDON DE TUGNY
Psychologue -	Chantal BIZEUL
Assistante Sociale -	Karlène COUTE
Secrétaire Médicale -	Muriel PALOMARES
Unité de Soins Prolongés Complexes USPC (1 ^e étage)	
Médecin Responsable -	Dr Samy BENDAYA
Médecins du Service -	Dre Dominique LANZMANN Dre Imen BELGHITH
Cadre de Santé -	Chrystelle CROITOR
Psychologue -	
Assistante Sociale -	
Secrétaire Médicale -	Muriel PALOMARES

Maintenance des équipements (Ascenseurs, portes automatiques, rampes...)

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

Ascenseurs

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société OTIS dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'au 01^{er} décembre 2026.

Portes automatiques

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société IMPAIROUSSOT dans le cadre d'un contrat pluriannuel 16 septembre 2023. Le

prochain marché à dores et déjà été notifié. La société IMPAIROUSSOT sera également le prestataire (pour 4 ans)

Formation du personnel

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil de la personne en situation de handicap à partir de 2023, en sus des formations déjà suivies sur la qualité de l'accueil. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

Pièces administratives

- Diagnostic accessibilité (non obligatoire)
- Suivi de la mise en œuvre des actions correctives (échéance 2 ans)
- Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité
- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans.


- Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

Registre Public d'Accessibilité Bâtiment Joséphine



Entrée principale (piétons et ambulances) : 11 Rue Chardon Lagache.

Bus 22 - Arrêt « Chardon-Lagache-Molitor »  en direction de Porte de St Cloud

Bus 62 - Arrêt « Chardon-Lagache-Molitor »  en direction de Port de St Cloud

Un dépose minute est toléré devant le bâtiment de l'entrée principale pour les ambulances, les véhicules particuliers et taxis (personnes dépendantes et en situation de handicap).

Le bâtiment Joséphine et la plupart des services proposés (bibliothèque, salle polyvalente, bureau des majeurs protégés) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

oui

non

A l'exception du bureau des relations avec les usagers. Un accueil du patient ou de ses proches sera assuré dans une pièce mise à disposition au rez-de-chaussée du pavillon Joséphine.

Pour les autres situations de handicap, une aide humaine est nécessaire.

Accéder au bâtiment Joséphine de 09h à 17h

L'accès principal est unique et s'effectue depuis l'entrée du bâtiment historique.



Les portes de l'hôpital sont généralement ouvertes en journée de 06h à 21h. En dehors de ce cas de figure, un borne d'appel commande l'ouverture des portes.



Le début du cheminement est composée d'une zone pavée comportant des fentes, zone qui s'étend sur un peu plus d'un mètre.

Le cheminement est ensuite stable jusqu'à l'entrée, après quelques mètres un trottoir abaissé permet de rejoindre l'entrée du bâtiment.

Le seuil de l'entrée du bâtiment présente un ressaut > à 2 cm.



Le cheminement ne comporte aucune bande de guidage.

Deux portes à ouverture automatique permettent d'accéder au bâtiment, des éléments contrastés sont apposés sur la vitre.

Attention, pour la sécurité des patients, l'ouverture des portes n'est pas automatisée pour sortir du bâtiment. Il est nécessaire d'actionner un bouton d'ouverture pour la première porte. Le bouton d'ouverture de cette première porte

n'est pas accessible au PMR. Un agent de sécurité étant chargé de l'ouverture de la seconde porte.



L'accueil principal

Le guichet d'accueil du Bâtiment historique Sainte Périne est commun au pavillon Joséphine.

Il est facilement localisable, à droite de l'entrée du bâtiment.

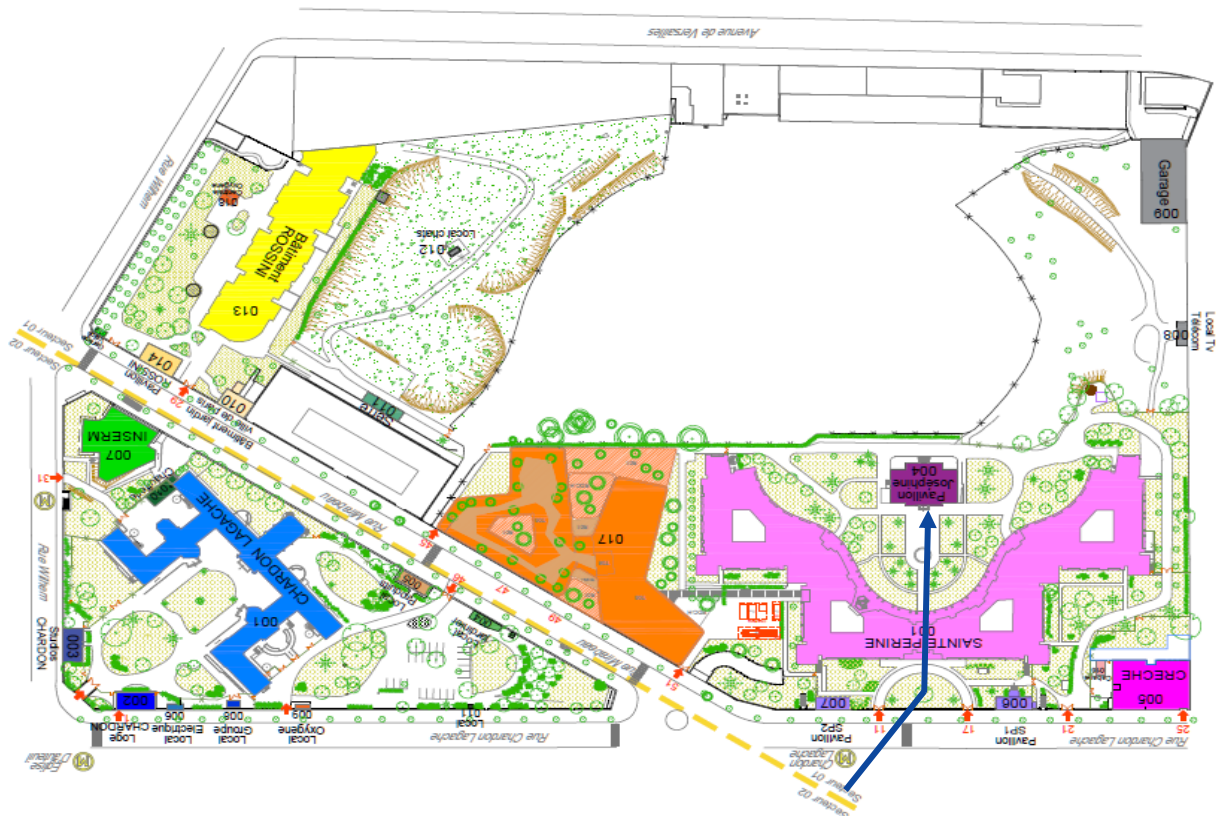


Le guichet de l'accueil est abaissé.

Le point d'accueil ne dispose d'aucun équipement (BIM/micro amplificateur) facilitant la communication avec les personnes malentendantes.

Accès au Pavillon Joséphine

Il est nécessaire de traverser le hall du bâtiment historique (Carpeaux) pour accéder au pavillon Joséphine.



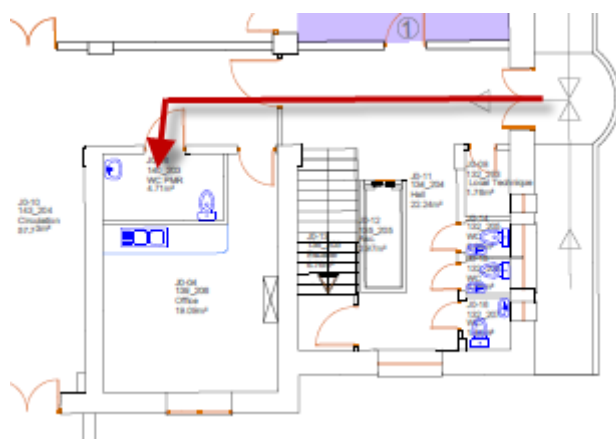
Les circulations extérieures entre les deux bâtiments sont stables et de plain-pied.
 1 rampe permet d'accéder au bâtiment, elle est située à droite du bâtiment.



Le sens d'ouverture des portes d'entrée est extérieur.
 Il n'y a pas de point d'accueil dans ce bâtiment.

WC PMR

Un WC PMR est localisé à gauche de l'entrée.



Ascenseur

L'ascenseur n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant.

Liste des prestations

RC : Bibliothèque, Salle polyvalente, Bureau des majeurs protégés

La bibliothèque propose des ouvrages à large vision et des supports audio.

Du lundi au jeudi, de 13 h 30 à 16 h 30, des passages réguliers du chariot de livres dans les unités de soins sont organisés. Une lecture au chevet du patient est possible sur demande.

La salle polyvalente accueille des événements ponctuels.

L'accès par la rampe située à droite du bâtiment est le plus court pour se rendre au bureau des majeurs protégés.

Niv 1 : Bureau des relations avec les usagers

Le bureau des relations des usagers n'est pas accessible aux PMR. Un premier contact par mail ou téléphone est recommandé, un rendez-vous dans une pièce accessible pouvant être secondairement organisé.

Maintenance des équipements (Ascenseurs...)

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

Ascenseurs

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société OTIS dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'au 01^{er} décembre 2026.

Formation du personnel

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil de la personne en situation de handicap à partir de 2023, en sus des formations générales déjà suivies sur la qualité de l'accueil. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

Pièces administratives

- Diagnostic accessibilité (non obligatoire)
- Suivi de la mise en œuvre des actions correctives (échéance 2 ans)
- Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité
- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans.
- Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »